

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 25 mai 2022 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est)

NOR : TREA2215313S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 17 janvier 2022 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

Vu la convention de délégation de gestion du 21 décembre 2021 entre la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est et le secrétariat inter-régional Sud-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

M. Yves Tatibouet, administrateur général de l'Etat, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

Mme Valérie Fulcrand-Vincent, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au directeur, chargée des affaires techniques ;

M. Sami Hadji, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de cabinet ;

M. François Lebailly, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Corse ;

M. Cédric Tedesco, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Côte d'Azur.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Yves Tatibouet, administrateur général de l'Etat, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

Mme Valérie Fulcrand-Vincent, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au directeur, chargée des affaires techniques ;

M. Sami Hadji, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de cabinet ;

M. François Lebailly, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Corse ;

M. Cédric Tedesco, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Côte d'Azur.

Article 3

La décision du 20 janvier 2022 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est) est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 25 mai 2022.

P. CIPRIANI